

LES LAMES DE BARDAGE BOIS SE DÉSOLIDARISENT OU LE REVÊTEMENT GONDOLE

LES LAMES DE BARDAGE SE DÉSOLIDARISENT (OUVERTURE ENTRE LAMES)

En période sèche principalement, le retrait lors du séchage provoque une ouverture entre lames.

- Emboîtement ou recouvrement entre lames insuffisant.
- Humidité de mise en œuvre trop forte.

LE BARDAGE GONDOLE (SOULÈVEMENT DES LAMES)

En période humide principalement, le gonflement met le bardage en compression jusqu'au flambement.

- Absence ou insuffisance de jeu de compensation entre lames
- Humidité de mise en œuvre trop faible

► Exigences dans NF DTU 41.2 d'emboîtement minimum entre lames et de jeu de compensation

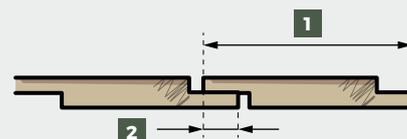
Le recouvrement ou l'emboîtement à la mise en œuvre est au minimum de 10 % de la largeur hors tout des lames si celle-ci est inférieure à 150 mm avec un minimum de 10 mm, et de 15 mm pour les lames de largeur entre 150 et 200 mm.

Pour les lames de bardage en bois lamellé-collé de largeur supérieure à 200 mm, le recouvrement est de 15 mm minimum.

Le recouvrement des planches avec couvre-joint est au moins de 10 % de la pièce la plus large avec un minimum de 10 mm.

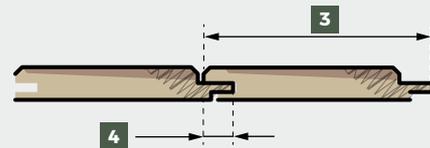
Un jeu de compensation des variations dimensionnelles est intégré dans les lames ou mis en place lors de la pose.

Lames feuillurées en pose horizontale



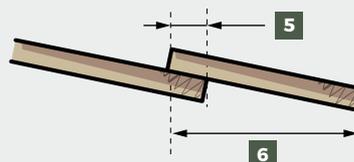
- 1 Plus grande largeur de lames : L_g
- 2 Recouvrement $\geq 0,1.L_g$ si $L_g < 150$

Lames avec rainure et languette



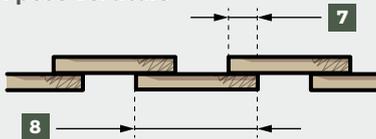
- 3 Largeur total : L_t
- 4 Recouvrement $r \geq 10\% L_t$ et ≥ 10 mm

Planches à recouvrement en pose horizontale



- 5 Recouvrement $\geq 0,1.L_t$
- 6 Largeur hors tout : L_t

Planches à recouvrement en pose verticale



- 7 Recouvrement $\geq 0,1.L_g$
- 8 Plus grande largeur de lames : L_g

► Détermination de l'humidité de mise en œuvre

Au moment de la mise en œuvre, l'humidité maximale d'un lot de lames pour bardage doit être de 17 % (feuillus) ou de 19 % (résineux).

Cette humidité est contrôlée conformément à la NF EN 13183-2 à l'aide d'un humidimètre à pointe étalonné.

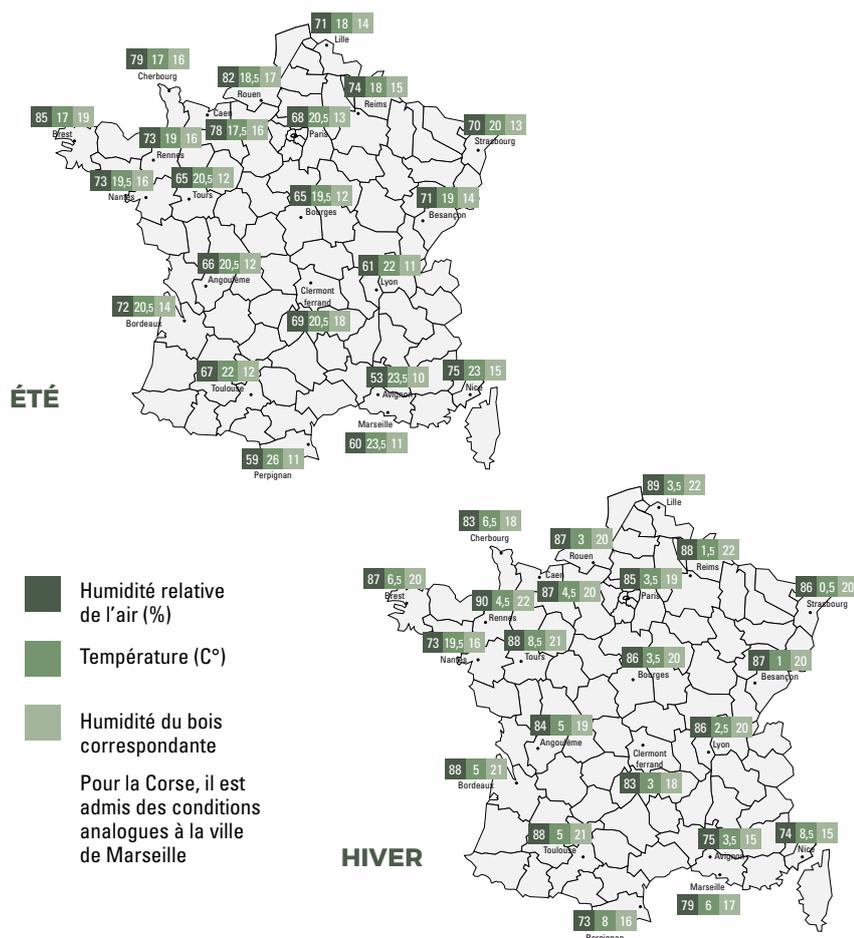
En complément de cette règle générale, il y a lieu d'adapter systématiquement cette humidité en fonction des caractéristiques climatiques de la région concernée.

Il convient idéalement de mettre en œuvre des bois dont l'humidité est la plus proche possible de l'humidité d'équilibre du site.

Afin de maîtriser cet aspect, il faut utiliser les cartes (France métropolitaine et DOM) ci-après en prenant en compte les écarts entre été et hiver ainsi que la moyenne annuelle pour chaque site.

L'humidité optimale = (H été ou saison sèche + H hiver ou saison humide) / 2.

L'humidité à cibler est le minimum entre l'humidité maximale admissible et l'humidité optimale.



Guyane

Saison sèche		
80 %	27°C	16 %
Saison humide		
90 %	25°C	20 %



Guadeloupe

Saison sèche		
70 %	27°C	13 %
Saison humide		
85 %	23°C	18 %



Martinique

Saison sèche		
70 %	27°C	13 %
Saison humide		
85 %	23°C	18 %



Réunion

Saison sèche		
60 %	18°C	11 %
Saison humide		
80 %	25°C	16 %



Mayotte

Saison sèche		
60 %	22°C	11 %
Saison humide		
90 %	25°C	20 %

Différences entre température et humidité entre été et hiver en France métropolitaine pour les bois exposés à l'extérieur et sous abri ventilé